

# Note d'information

Conseil d'orientation du 25 mai 2016

Note n° 6f

15<sup>ème</sup> conférence BRIT  
(Border Régions in Transition)  
Session : « Villes jumelles et  
agglomérations transfrontalières :  
quels enjeux de gouvernance ? »



## Session organisée et animée par la MOT dans le cadre de la 15<sup>ème</sup> conférence BRIT<sup>1</sup>

**Titre :** Villes jumelles et agglomérations transfrontalières : quels enjeux de gouvernance ?

**Date :** 18 mai 2015

**Horaire :** 13.30-15.00

**Lieu :** Hafen City, University of Hamburg

### Programme de la session

#### 13.30 – 13.35 Introduction

**Jean Peyrony**, MOT

#### 13.35 – 14.20 Présentation d'articles

**Birte Wassenberg**, Université de Strasbourg: L'Eurodistrict de Strasbourg-Kehl :  
Vers une gouvernance transfrontalière commune ?

**Bernard Reitel**, Université d'Artois / **François Moullé**, Université d'Artois :  
L'Eurométropole Lille Kortrijk Tournai : un modèle pour l'intégration transfrontalière en Europe ?

**Jean Peyrony**, MOT :  
Expertiser la gouvernance des agglomérations transfrontalières :  
relecture et nouvelles perspectives

#### 14.20 – 14.40 Commentaires des praticiens

**Frédéric Duvinage**, Eurodistrict Trinational de Bâle  
**Simon Jodogne**, Métropole Européenne de Lille

#### 14.40 – 15.00 Débat avec la salle

<sup>1</sup> La 15<sup>ème</sup> conférence BRIT (Border Régions in Transition) a lieu les 17-20 mai 2016, à Hambourg (DE) et à Sønderborg (DK)

## Résumé de la problématique

### Introduction

Les agglomérations transfrontalières et plus généralement des réseaux urbains transfrontaliers correspondent à des espaces de vie réels dans lesquels se forge la citoyenneté européenne. A cheval sur deux ou trois pays, leur situation transfrontalière exacerbe la complexité des problèmes rencontrés par les agglomérations "nationales", mais augmente également le potentiel d'innovation qu'elles représentent. Pour la coopération dans le contexte d'une agglomération transfrontalière, le défi est de trouver des solutions pratiques aux besoins des habitants.

Les agglomérations transfrontalières ont en un sens précédé la législation de l'Union européenne, qui ne tient pas toujours compte de leur caractère transfrontalier. Elles doivent donc être considérées dans une perspective plus large. Agissant en tant que laboratoires de la convergence des politiques et des législations européennes et nationales, les agglomérations transfrontalières et les hubs métropolitains sont emblématiques de la ville européenne du 21<sup>e</sup> siècle.

Les agglomérations transfrontalières existent sur de nombreuses frontières européennes. Certaines de ces conurbations font l'objet de projets politiques sur la coopération accompagnant la dynamique transfrontalière, parfois sur plus de quinze ans. En tant que processus à long terme, la coopération transfrontalière a permis aux acteurs concernés de passer progressivement d'un état d'ignorance, à des connaissances, de la cohérence, de la production conjointe et enfin l'organisation de la gouvernance transfrontalière. Les solutions qui ont été trouvées dans certains de ces territoires ont permis à la législation de commencer à évoluer, et de donner aux agglomérations transfrontalières la possibilité d'aller encore plus loin dans leurs plans pour des territoires intégrés.

### Vers une meilleure gouvernance des agglomérations transfrontalières?

Le projet URBACT "EGTC"<sup>2</sup> a œuvré à la promotion d'outils de gouvernance innovants au sein d'un groupe d'agglomérations transfrontalières. Au cours de ce projet, la société civile a été impliquée : conférence sur le futur de Francfort-Slubice avec la participation de plus de 200 habitants ou la création d'une carte d'eurocitoyen à Chaves-Verin afin de bénéficier des services publics des deux côtés de la frontière. Mais comment les habitants d'une agglomération transfrontalière utilisent l'espace transfrontalier (frontière mentale) ? Sont-ils conscients de contribuer à la construction européenne ?

---

<sup>2</sup> Le projet EGTC (Expertising governance for Transfrontier Conurbations) : la MOT a été chef de file de ce projet, co-financé par le programme URBACT II, entre octobre 2008 et mai 2010.

Ce projet a également permis l'échange d'expériences entre les agglomérations transfrontalières déjà dotées d'un outil juridique (comme le GECT) et d'autres partenaires qui préfèrent coopérer sans outil juridique. Le projet visait à étudier comment le GECT pourrait devenir un outil de référence européen pour soutenir la gouvernance des agglomérations transfrontalières. Certains territoires urbains ont une bonne coopération sans structure transfrontalière (comme Tornio Haparanda); d'autres agglomérations transfrontalières disposent d'une structure juridique (comme un GECT), mais la coopération est-elle suffisamment active? ; et quelques autres agglomérations disposent d'une structure juridique et coopèrent activement (comme le GECT IsterGranum ou le GECT GO Gorizia-Nova Gorica).

Mais il reste encore beaucoup de choses à faire dans le domaine de la gouvernance des agglomérations transfrontalières. Deux ou plusieurs villes frontalières sont-elles capables de surmonter la frontière ? Le GECT est-il devenu un outil de référence, ou de nouveaux outils juridiques doivent-ils être mis en œuvre (cf. proposition du Luxembourg lors de sa présidence) ? Est-il nécessaire d'avoir un cadre juridique pour mener une coopération efficace au niveau des agglomérations ? Certaines façons de faire reflètent-elles des caractéristiques « culturelles », car elles sont liées à des systèmes politiques ? En fin de compte, les systèmes de gouvernance exigent presque toujours des négociations, des dispositions spécifiques, de rechercher un consensus ou des solutions innovantes.

Dans cette session, le MOT a souhaité organiser une discussion entre les praticiens et les chercheurs sur le thème de la gouvernance des agglomérations transfrontalières.